

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1162

Remplacement et renforcement d'un parcours sportif sur les berges du Rhône à Lyon 7e

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur :** M. GIORDANO Alain

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1162 - REMPLACEMENT ET RENFORCEMENT D'UN PARCOURS  
SPORTIF SUR LES BERGES DU RHONE A LYON 7E  
(DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/723 du 19 décembre 2014, vous avez approuvé la liste prévisionnelle de travaux d'investissement à réaliser sur l'année 2015, dont le remplacement et le renforcement d'un parcours sportif sur les berges du Rhône.

Par délibération n° 2015/836 du 19 janvier 2015, vous avez approuvé le budget primitif pour l'exercice 2015 finançant ces opérations d'investissement.

Une aire de parcours de santé a été aménagée lors de la réalisation des aménagements des berges du Rhône. Cet aménagement est actuellement très fréquenté par tout public, notamment pour la pratique de musculation et de gymnastique, ainsi que pour la pratique « street work out ». Fortement sollicitée pour des pratiques sportives intensives, par un public averti et entraîné, cette aire sportive doit être remplacée et renforcée pour être adaptée aux usages existants.

Cette opération consiste à remplacer et renforcer le parcours de santé existant, en prenant en compte l'usage intensif exercé par les usagers.

Le projet consiste donc à mettre en place plusieurs modules d'échauffement et d'exercices. Ils permettront de proposer des activités variées, de différents niveaux, réalisables seul ou à plusieurs :

- barres horizontales pour échauffement,
- barres horizontales pour étirement,
- barres fixes,
- barres parallèles,
- échelle à bras,
- mâts,
- portiques avec anneaux.

Le montant estimé du projet est de 75 000 € TTC comprenant :

- la fourniture et la pose des modules et de panneaux d'information,
- la reprise du sol.

Vu les délibérations n° 2014/723 du 19 décembre 2014 et n° 2015/836 du 19 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

**DELIBERE**

1- Le projet de remplacement et renforcement d'un parcours sportif sur les berges du Rhône est approuvé. Cette opération sera financée par le budget d'investissement alloué au titre de l'exercice 2015.

2- M. le Maire est autorisé à déposer les déclarations de travaux, ainsi que toutes les demandes administratives nécessaires à l'opération.

3- La dépense correspondante à cette opération sera imputée au budget de l'année 2015 de la Direction des Espaces Verts, sur les chapitres 21 et 23, fonction 823 du programme 00012, opération 60023633.

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO